

Protection de l'euro contre le faux monnayage: prorogation du programme Pericles jusqu'au 31 décembre 2013

2006/0078(CNS) - 13/09/2006

La commission a adopté le rapport d'Agustín DÍAZ de MERA GARCÍA CONSUEGRA (PPEDE, ES) qui approuve sans modification, dans le cadre de la procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil modifiant et prorogeant la décision 2001/923/CE établissant un programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation pour la protection de l'euro contre le faux monnayage (programme «Pericles»).